

Carrière Delmonico Dorel : « Cette enquête publique est un leurre »

À la suite de l'annonce du boycott de l'enquête publique, démarré le 9 août, concernant la demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière de Delmonico Dorel, les opposants avaient appelé au rassemblement, devant la mairie mardi après-midi, à l'occasion de la dernière permanence du commissaire enquêteur.

L'objectif premier du rassemblement était d'empêcher le passage du commissaire enquêteur, Gérald Marinot.

La procédure d'appel lancée au tribunal administratif

« Cela aurait permis de contester la procédure d'enquête publique », explique un membre du collectif. Mais Gérald Marinot a pu accéder en mairie par une porte à l'arrière du bâtiment, escorté par les forces de l'ordre.

Les manifestants ont donc occupé le hall de la mairie

pendant tout l'après-midi, dans une ambiance très électrique. Quelques personnes venues voir le commissaire enquêteur ont pu tout de même pu atteindre le bureau.

Pendant l'après-midi, l'ambiance s'est tendue, notamment au moment d'une bousculade dans la mairie avec les gendarmes. Mais l'atmosphère s'est, petit à petit, apaisée. Vers 17h15, le commissaire enquêteur est ressorti par la porte dérobée, sous haute surveillance et sous les huées des quelques dizaines de manifestants. Un habitant de la commune, membre du collectif, précise : « On veut signifier au préfet que nous ne sommes pas d'accord. Cette enquête publique est un leurre. Même si elle est défavorable, le préfet va signer le renouvellement de l'exploitation. » Cet avis est globalement partagé par les manifestants présents.

Il note aussi : « Le conseil municipal a donné un avis



La mairie a été occupée toute l'après-midi, mardi. Le commissaire enquêteur a pu tenir la permanence malgré la manifestation. Photo Progrès/Lucas ORIOL

défavorable à l'unanimité, le Parc du Pilat a aussi donné un avis défavorable. Cette manifestation est juste un moment de ras-le-bol.» Le

collectif a déposé lundi les dossiers visant à faire appel de la décision du tribunal administratif. Le conseil municipal devrait aussi se

prononcer prochainement sur l'autorisation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).